

## COMMUNIQUE DE PRESSE #Eau #Investissements

Lyon, 28 août 2023

### 34,9\* M€ pour protéger les milieux aquatiques en Auvergne-Rhône-Alpes (bassin Rhône-Méditerranée) (\* hors primes pour épuration)

Au cours du deuxième trimestre 2023, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **34,9 M€ d'aides** pour accompagner **401 projets** d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations d'Auvergne-Rhône-Alpes (bassin Rhône-Méditerranée). Tous ces projets contribuent à rendre plus robustes les rivières, les lacs, les zones humides et les eaux souterraines face aux évolutions climatiques.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau a notamment apporté des aides au titre du Fonds vert, mis en place par le Gouvernement en 2023 pour accélérer la transition écologique sur les territoires. En Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfète de région a confié à l'agence de l'eau la gestion de 2 volets de ce Fonds relatifs à la biodiversité et à la renaturation des villes et villages. L'agence de l'eau s'est mobilisée pour faire rapidement bénéficier les projets locaux de ce nouveau soutien.

### Les chiffres clés au 2<sup>e</sup> trimestre 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **8,3 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 7,7 M€ pour améliorer les réseaux d'assainissement notamment par temps de pluie et 0,6 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration.
- **8,1 M€ d'aides** sont octroyés au titre du **Fonds vert**, dont 5 M€ pour la renaturation des villes et des villages et 3,1 M€ pour la réduction des pressions sur la biodiversité et sa restauration.
- **7,4 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 3,7 M€ pour la renaturation des cours d'eau, 3,2 M€ pour l'animation territoriale et 0,5 M€ pour la préservation et la restauration des zones humides.
- **3,2 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, dont 71 % pour des études et travaux d'économies d'eau.



- **3 M€ d'aides** sont consacrés à **l'alimentation en eau potable**, dont 1,1 M€ pour la restauration de la qualité des eaux des captages prioritaires.
- **1,8 M€ d'aides** contribue à **l'amélioration des connaissances et à la communication**, **1,4 M€** aux projets de **solidarité internationale**, **1,4 M€** à la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, et **0,3 M€** à la **réduction des pollutions agricoles**.

**Parmi les projets aidés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes, 2 opérations remarquables :**

#### **RHÔNE** Restauration de la Brévenne

**Le syndicat de rivières Brévenne-Turdine** poursuit son programme de restauration de la Brévenne fortement modifiée par les activités humaines. Elle lance la restauration de la morphologie de la rivière sur 1 km et le rétablissement de la continuité écologique sur quasiment 13 km grâce à l'effacement de 3 seuils qui barrent le cours d'eau sur les communes de Brussieu, Bessenay et Courzieu. Ces travaux, inscrits au contrat de bassin Brévenne-Turdine, reçoivent une aide de **l'agence de l'eau de plus de 990 000 euros**.

#### **RHÔNE** Mieux gérer les eaux pluviales à Lyon

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ligne de tramway T6 qui reliera les hôpitaux Est au campus universitaire de la Doua, le SYTRAL profite du chantier de requalification urbaine pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement et les réinfiltrer directement dans le sol.

La surface totale concernée par les travaux d'aménagement du tramway est de 145 000 m<sup>2</sup> dont 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts perméables et 135 000 m<sup>2</sup> d'espaces imperméables. Lors des pluies, la totalité des eaux qui ruissellent sur ces surfaces sont actuellement collectées par le réseau d'assainissement unitaire. Le projet permettra de déconnecter des réseaux et infiltrer les eaux pluviales de 70 000 m<sup>2</sup> sur l'emprise des travaux. 5 700 m<sup>2</sup> de rues adjacentes et 2 800 m<sup>2</sup> de toitures riveraines seront également raccordés sur les ouvrages d'infiltration créés, portant ainsi la surface déconnectée par cette opération à 78 500 m<sup>2</sup>. Pour cette opération inscrite au contrat métropolitain 2022-2024, **l'agence de l'eau apporte une aide de 2,3 M€** pour la mise en œuvre de l'infiltration à partir de 28 tranchées ou massifs d'infiltration et la création de 3 noues.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / [quentin@plus2sens.com](mailto:quentin@plus2sens.com)